

Programme
des Nations Unies
pour l'environnement



Distr.: RESTREINTE
UNEP/IG.14/INF.25
5 février 1979

FRANCAIS
Original: FRANCAIS



Réunion intergouvernementale des Etats
riverains de la Méditerranée chargée d'évaluer
l'état d'avancement du Plan d'action pour la
Méditerranée et première réunion des Parties
contractantes à la convention pour la protection
de la mer Méditerranée contre la pollution et
aux protocoles y relatifs.

Genève, 5-10 février 1979

INFORMATIONS SUR LA REUNION DES POINTS FOCALUX DU
PLAN BLEU

Genève, 1 - 2 février 1979

Table des matières

- Ordre de jour
- Liste des documents
- Liste des participants
- Contributions financières escomptées
- Rapport du Président de la Réunion

Note:

Le Rapport du Président de la Réunion est basé sur un texte proposé par un comité de rédaction (France, Grèce, Malte, Monaco et Yougoslavie) et les discussions dont il a fait l'objet. Cependant, ce Rapport ne reflète pas nécessairement les points de vues de l'ensemble des participants ni ceux du Secrétariat.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la Réunion
2. Organisation de la réunion et adoption de l'ordre du jour
3. Le Plan Bleu et ses relations avec les autres éléments du Plan d'Action pour la Méditerranée
4. Dispositions à prendre en vue de la mise en oeuvre de la première phase du Plan Bleu
5. Clôture de la Réunion.

LISTE DES DOCUMENTS

- UNEP/WG.25/1 Ordre du jour provisoire
- UNEP/WG.25/2 Ordre du jour provisoire annoté
- UNEP/WG.25/3 Document de mise en oeuvre du Plan Bleu. (UNEP/IG.11/INF.6)

DOCUMENTS D'INFORMATION

- UNEP/WG.25/INF.1 Liste provisoire des documents
- UNEP/WG.25/INF.2 Liste provisoire des participants
- UNEP/WG.25/INF.3 Rapport de la Réunion intergouvernementale des
Etats côtiers de la région méditerranéenne sur le
Plan Bleu, Split, 31 janvier-4 février 1977. (UNEP/IG.5/7)
- UNEP/WG.25/INF.4 Rapport de la Réunion intergouvernementale des Etats
riverains de la Méditerranée chargé d'évaluer l'état
d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée,
Monaco, 9-14 janvier 1978. (UNEP/IG.11/4)
- UNEP/WG.25/INF.5
et
UNEP/WG.25/INF.5/Add 1 Propositions préliminaires d'enquêtes et de projets
- UNEP/WG.25/INF.6 Le Plan Bleu (première phase)
Expertise "Ressources en eau du Bassin méditerranéen"
Cahier d'expertise. (UNEP/WG.16/3/Rev.1)
- UNEP/WG.25/INF.6 Elements pour un programme régional de coopération en
matière de gestion des ressources en eau de la région
méditerranéenne. (UNEP/WG.16/4/Rev.1)
- UNEP/WG.25/INF.8 Points focaux nationaux du Plan Bleu

CONTRIBUTIONS FINANCIERES ESCOMPTEES DES GOUVERNEMENTS SUR LA
 BASE DU BAREME DES QUOTES-PARTS ACCEPTE PAR LA REUNION INTERGOUVERNEMENTALE
 DES ETATS COTIERS DE LA REGION MEDITERRANEENNE SUR LE PLAN BLEU, SPLIT, DU
 31 JANVIER AU 4 FEVRIER 1977^{1/}

| | Plan Bleu (en dollars) | Barème des quotes-parts (ONU) (1977) | Barème des quotes-parts (Plan Bleu) |
|---------------------------|---------------------------|---|---|
| Albanie | 1 200 | 0,02 | 0,16 |
| Algérie | 6 075 | 0,10 | 0,81 |
| Chypre | 1 200 | 0,01 | 0,16 |
| Egypte | 4 275 | 0,08 | 0,65 |
| Espagne | 92 925 | 1,53 | 12,39 |
| France | 343 725 | 5,66 | 45,63 |
| Grèce | 23 700 | 0,39 | 3,15 |
| Israël | 14 550 | 0,24 | 1,94 |
| Italie | 200 400 | 3,30 | 26,72 |
| Liban | 1 800 | 0,03 | 0,24 |
| Malte | 1 200 | 0,02 | 0,16 |
| Maroc | 3 075 | 0,05 | 0,41 |
| Principauté de Monaco | 1 200 | 0,02 | 0,16 |
| Jamahiria Arabe Libyenne | 10 350 | 0,17 | 1,38 |
| République Arabe Syrienne | 1 200 | 0,02 | 0,16 |
| Tunisie | 1 200 | 0,02 | 0,16 |
| Turquie | 18 225 | 0,30 | 2,43 |
| Yougoslavie | 23 100 | 0,38 | 3,08 |
| | <hr/> 750 000 ===== | <hr/> 12,35 ===== | <hr/> 100,00 ===== |

Le coût total approuvé pour la première phase du Plan Bleu est de 1 490 000 de dollars. La répartition de ce montant a été prévue entre les pays méditerranéens (50%) et les organisations internationales (50%). Quatre Gouvernements ont envoyé au PNUÉ leur contribution (France, Jamahiriya Arabe Libyenne, Malte, Maroc).

^{1/} Documents UNEP/IG.5/7, para. 57-62 et UNEP/IG.5/6/Rev.1, Annexe

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS

ALGERIA
ALGERIE

Mohamed El-Hadi BENNADJI
Responsable de la pollution de la mer
Ministère de l'hydraulique de la mise
en valeur des terres et de la
protection de l'Environnement
ALGER
Téi.: 77 17 20 - 21

CYPRUS
CHYPRE

Andreas DEMETROPOULOS
Head, Fisheries Department
Ministry of Agriculture and
Natural Resources
Tagmatarchou Poulicu 5-7
NICOSIA

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY
COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

Ubaldo ZITO
Chef du service des Relations
Internationales
Service de l'Environnement et de la
Protection des Consommateurs
Commission des Communautés
Européennes
200, rue de la Loi
Bruxelles

Tanino DICORRADO
Service de l'Environnement et de la
Protection des Consommateurs
Commission des Communautés
Européennes
200, rue de la Loi
Bruxelles
Tel.: 735 00 40/735 80 40
Telex: 21877 COMEU B

FRANCE
FRANCE

René BOURONE
Structure Focale du Plan Bleu
Direction des Nations Unies et des
Organisations Internationales
Ministère des Affaires Etrangères
Quai d'Orsay
75007 Paris

Anne-Françoise MATHIEU
Ministère de l'Environnement et du
Cadre de la Vie
14, Boulevard Général Leciers
92521 NEUILLY-sur-Seine

EGYPT
EGYPTF

Taher DINANA
First Secretary,
Permanent Mission of the
Republic of Egypt in Geneva
72 rue de Lausanne

GREECE
GRECE

Panos LAGOS
Scientific Collaborator
National Council for Physical
Planning and the Environment
Ministry of Co-ordination
Platia Syntagmatos
Athens
Phone: 3619273

ISRAEL
ISRAEL

Uri MARINOV*
Director, Environmental Protection
Service
Ministry of the Interior
P.O. Box 6158
Jerusalem 91060

Phone: 02-69671

ITALY
ITALIE

Franco FIORELLI*
Professeur
Institut d'Etudes pour la
Programmation Economique (ISPE)
Via Delisario 15
Rome
Tél.: 48 35 31

LEBANON
LIBAN

Joseph NAGGEAR
Président du Conseil d'Administration
du Conseil National de la Recherche
Scientifique du Liban
BEYROUTH

MALTA
MALTE

Louis J. SALIBA*
Secretary
Malta Human Environment Council
Ministry of Health and Environment
Valetta

Tel: 24071
Télex: MOD MLT 800

MONACO

Alain VATRICAN*
Secrétaire Général
Centre Scientifique de la
Principauté de Monaco
Monaco

Tél.: (93) 33 38 79 - 30 33 71

MOROCCO
MAROC

Mohammed BLEMAHI
Directeur de l'Aménagement du
Territoire
Ministère de l'Habitat et de l'Aménagement
du Territoire
RABAT
Phone: 643.84

SPAIN
ESPAGNE

Alonso ALVAREZ DE TOLEDO
Deputy Permanent Representative in the
Permanent Mission of Spain in Geneva
72, rue de Lausanne
1202 GENEVE
Phone: 31 22 30 - 31 22 39

TUNISIA
TUNISIE

Hedia BACCAR*
Attaché de Cabinet,

TURKEY
TURQUIE

Ozdogan AKTAR
Chef du Département des Relations
Internationales
Organisation de l'Environnement
Ataturk Bulvari No. 125
YENISEHIR/ANKARA
Phone: 18 18 61

YUGOSLAVIA
YUGOSLAVIE

Franjo GASPAROVIC*
Komisija Za Jadran
Republički Sekretarijat Za Urbanizam
Marulićev Trg 16
41000 Zagreb

Tel: 11/447 811

Miho CERINEO
Conseiller Scientifique
Institut de Physique
Studentski Trg 12/F
P.O. box 57
11000 BEOGRAD
Phone: (011) 637-569

Mustafa BIJEDIC
Conseiller,
Mission permanente de la R.S.F. de
Yougoslavie
5 Chemin Thury
1206 GENEVE
Phone: 46 44 33

* * *

OBSERVERS
OBSERVATEURS

Norberto DELLA CROCE
Gruppo Ricerca Oceanologica, Genova
Palazzo dell'Universita
Via Balbi 5
GENOVA, Italie

Bruno GRASSETI
Expert - University of Rome
Via Emilia 47
ROME, Italie

* * *

REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS, SPECIALIZED AGENCIES AND OTHER ORGANIZATIONS
REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES, INSTITUTIONS SPECIALISEES ET AUTRES ORGANISATIONS

ECONOMIC COMMISSION FOR EUROPE

Peter KING
ECE, Environment Division - Secretariat
Palais des Nations
1211 GENEVA

UNITED NATIONS INDUSTRIAL
DEVELOPMENT ORGANIZATION

Jack B. CARMICHAEL
International Centre for Industrial
Studies
UNIDO
Lerchenfelderstrasse 1
A1070 VIENNA, Austria

UNITED NATIONS ENVIRONMENT
PROGRAMME

Stjepan KECKES
Director
Regional Seas Programme Activity Centre
UNEP, Palais des Nations
1211 Geneva 10

Richard HELMER
Deputy Director
Regional Seas Programme Activity Centre
UNEP, Palais des Nations
1211 Geneva 10

Mohamed TANGI ^{1/}
Programme Officer
Regional Seas Programme Activity Centre
UNEP, Palais des Nations
1211 Geneva 10

S. ABDALLAH
6 ibn Malek Street
Gizah
Cairo
Egypt

UNITED NATIONS DEVELOPMENT
PROGRAMME

Anders PERSSON
Senior Liaison Officer
UNDP, Palais des Nations
1211 GENEVA

UNITED NATIONS INSTITUTE FOR
TRAINING AND RESEARCH

Laila EL-HAMAMSY
Project Director
Palais des Nations
1211 GENEVA

1/ Secretary of the Meeting
Secrétaire de la Réunion

SPECIALIZED AGENCIES / AGENCES SPECIALISEES

INTERNATIONAL LABOUR OFFICE

Harry EVAN
Working Conditions and
Environment Department
ILO
1211 Geneva 22

UNITED NATIONS EDUCATIONAL,
SCIENTIFIC AND CULTURAL
ORGANIZATION

Michel BATISSE
Scus Director Général Adjoint pour
la Science (Environnement et
Ressources Naturelle)
UNESCO
7, Place de Fontenoy
75007 PARIS

WORLD METEOROLOGICAL
ORGANIZATION

Ivan ZRAJEVSKIJ
Scientific Officer Meteorological
Application and Environment Department
WMO
1211 GENEVA

WORLD TOURISM ORGANIZATION

Rajesh RAWAT
Secrétaire Général Adjoint
WTO
Avenida del Generalísimo 59
Madrid 16

* * *

INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY
AGENCY

Merle S. OPELZ
Head, IAEA Office in Geneva
Le Bocage, Palais des Nations
1211 GENEVA 10

INTERGOVERNMENTAL AND NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NON-GOUVERNEMENTALES

INTERNATIONAL UNION FOR
CONSERVATION OF NATURE AND
NATURAL RESOURCES

Pierre HUNKELER
Programme Officer
IUCN
CH-1110 Morges

MEDEAS (CENTRE D'ACTIVITES DEVELOPPEMENT-ENVIRONNEMENT EN MEDITERRANEE)
acting as Regional Activity Centre for the Blue Plan

René BOURONE
Directeur
MEDEAS
Chateau Font de Veyre
70, Avenue du Dr. Picaud
06150 CANNES, France

Jean-Paul PFISTER
Chargé de Mission
MEDEAS
Chateau Font de Veyre
70, Avenue du Dr. Picaud
06150 - CANNES, France

TOWN PLANNING INSTITUTE OF DALMATIA, SPLIT
acting as Regional Activity Centre for the Priority Actions Programme

B. KALOGJERA
Urbanisticki Zavod Dalmacije
Iza Vestibula 1
P.O. box 74
58000 SPLIT, Yugoslavia
Phone: 41 966
Cables: URBS, SPLIT

* Nominated as National Focal Point for the Blue Plan.
Nommé Point Focal National pour le Plan Bleu.

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES
CONCLUSIONS DE LA REUNION DES POINTS
FOCAUX DU PLAN BLEU

Les participants ont manifesté leur consensus sur la partie suivante du document :

Les Gouvernements participant aux réunions de Split et de Monaco ont approuvé le Plan Bleu et la définition des objectifs et des modalités d'exécution de sa première phase.

Le souci des Gouvernements d'engager rapidement des actions concrètes a amené les participants à la Réunion des points focaux à constater que la mise en oeuvre de la première phase du Plan Bleu se heurte aux obstacles suivants :

- manque d'éléments d'appréciation suffisamment clairs, notamment en ce qui concerne les rapports du Plan Bleu avec les autres composantes du Plan d'Action en Méditerranée;
- difficultés de mobilisation des contributions en espèces, en nature ou en services, espérées ou envisagées;
- non-désignation par tous les Gouvernements de leurs points focaux.(1)

Outre la mobilisation des moyens financiers, il est apparu que seule la désignation des points focaux permettra le démarrage de ce projet de coopération.

Les participants n'ont pas eu le temps de se mettre d'accord sur la rédaction d'un texte définitif des paragraphes suivants. On peut résumer, comme suit, leurs propositions :

Dans la mesure où les activités du Plan Bleu auront un effet important sur les actions qui seront entreprises dans le cadre du Plan d'Action en Méditerranée,

(1) Certains participants ont estimé que les mots "points focaux" devraient être remplacés par "points nationaux" ou "coordonateurs nationaux".

la première phase sera conçue comme une exploration de l'ensemble des problèmes posés par l'évolution de l'écosystème méditerranéen pour identifier et suggérer les dites actions et mesures à entreprendre prioritairement dans le cadre du Plan d'Action en Méditerranée.(2)

La réunion des points focaux a proposé que la réunion intergouvernementale des Etats riverains de la Méditerranée chargée d'évaluer l'état d'avancement du Plan d'Action pour la Méditerranée et première réunion des Parties contractantes à la convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs, examine pour approbation le "document de mise en oeuvre du Plan Bleu"(UNEP/IG.11/INF.6 ou UNEP/WG.25/3)(3) avec les propositions suivantes pour la mise en oeuvre de la première phase du Plan Bleu(4) :

- sur proposition des points focaux, le Directeur exécutif du PNUE veillera au recrutement des membres du groupe de coordination et de synthèse conformément aux règles d'équilibre Nord-Sud admises pour la conduite du Plan Bleu.

- En consultation avec les points focaux, le groupe de coordination et de synthèse sera chargé de la préparation et de la discussion des cahiers des charges.

(Le groupe de coordination devra tenir compte des recommandations des Gouvernements relatives aux six domaines retenus à la conférence de Split pour la mise en oeuvre d'actions prioritaires. Les membres du groupe devront prendre en considération les résultats déjà obtenus dans les domaines suivants :

1. développement de l'aquaculture en Méditerranée
2. applications pratiques des sources renouvelables d'énergie
3. gestion des ressources en eau.)(5)

(2) Ce texte est un condensé des propositions voisines des représentants du Liban, de Malte, de la Turquie et de la Yougoslavie.

(3) Cette proposition a été largement soutenue par les participants à la réunion des points focaux.

(4) Dans un esprit de concision, le représentant du Liban a fait la proposition suivante :

"La réunion soumet à la réunion des Pays méditerranéens pour discussion et approbation le document UNEP/IG.11/INF.6 en précisant les points suivants :

- la mise en oeuvre du projet est confiée à l'UNEP du point de vue financier et administratif,
- l'UNEP est autorisé à sous-traiter les aspects d'exécution du projet à un organisme ad hoc CAR/PB,
- la réunion des points focaux oriente les travaux d'exécution du projet et en assure leur supervision; elle exerce en permanence ces attributions par l'intermédiaire d'un comité de cinq membres désignés par consensus de la réunion sur une liste de candidatures présentées par ses membres. Le choix de ce comité, qui sera chargé de veiller à l'efficacité du travail, devra assurer la représentation équilibrée des différentes régions du bassin méditerranéen.

(5) Les représentants de l'Italie, du Liban et de Malte ont demandé la suppression de ce paragraphe.

- Les cahiers des charges seront harmonisés par le groupe afin d'éviter les chevauchements d'activités et de tenir compte des résultats obtenus par le Plan d'Action en Méditerranée.
- Sur la base des propositions contenues dans le tableau 1 du document UNEP/WG.25/3 ou UNEP/IG.11/INF.6, il précisera, affinera ou remaniera la définition des domaines à explorer dans le cadre du Plan Bleu.
- En fonction des besoins exprimés par les cahiers des charges et sur proposition des points focaux, seront désignés les "binômes Nord-Sud d'experts"(6) qui conduiront les travaux dans les divers domaines.
- Dans la réalisation des travaux du Plan Bleu, des rapports constants devront être entretenus avec les organisations internationales et régionales pour utiliser au mieux les compétences, l'expérience et les données qu'elles peuvent mettre à sa disposition.(7)
- La coordination et la synthèse des travaux seront effectuées au Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB - MEDEAS à Cannes). Le personnel d'encadrement de ce centre sera recruté sur proposition des points focaux.(8)
- L'ensemble des coûts correspondant aux activités du groupe de coordination et de synthèse, des experts et du Centre d'activités régionales est contenu dans les propositions budgétaires soumises à la conférence intergouvernementale de Split en janvier 1977. La réunion a rappelé que lors de cette conférence, avaient été fixés pour la première phase du Plan Bleu une clé de répartition des contributions et un budget (9). Ce dernier devra être actualisé.(10)
- La constitution d'un Conseil scientifique consultatif n'est apparue opportune que pour la deuxième, voire la troisième phase.(11)

(6) Le représentant de l'Italie a demandé que soient ajoutés les mots "ou d'instituts de recherche".

(7) Le paragraphe a été introduit à la demande des représentants des organisations du système des Nations Unies en référence au paragraphe 28-4 du document UNEP/IG.5/7.

(8) Le représentant du Maroc a demandé avec insistance qu'un profil des postes à pourvoir et une date limite soient fixés pour faciliter le dépôt des candidatures par les points focaux.

(9) Le représentant du Maroc a demandé qu'un état exact des contributions à devoir par les Gouvernements soit présenté à la réunion intergouvernementale.

(10) Le représentant du Liban a proposé d'ajouter à la fin de ce paragraphe : "...en tenant compte des résultats obtenus par le Plan d'Action en Méditerranée et la très importante contribution en documentation et expertises qui peut être fournie par les agences spécialisées de l'ONU".
Le représentant de l'Italie a exprimé l'avis selon lequel le Plan Bleu ne devrait pas avoir à souffrir des modifications qui pourraient intervenir dans le budget général du Plan d'Action en Méditerranée.

(11) Le représentant de la Turquie a proposé la suppression de ce Conseil.

- Le Directeur exécutif du PNUE est prié de veiller à une bonne articulation du Plan Bleu avec les autres éléments du Plan d'Action en Méditerranée et en particulier, à une coordination effective avec les travaux nécessaires à la mise en oeuvre du programme d'actions prioritaires.(12)

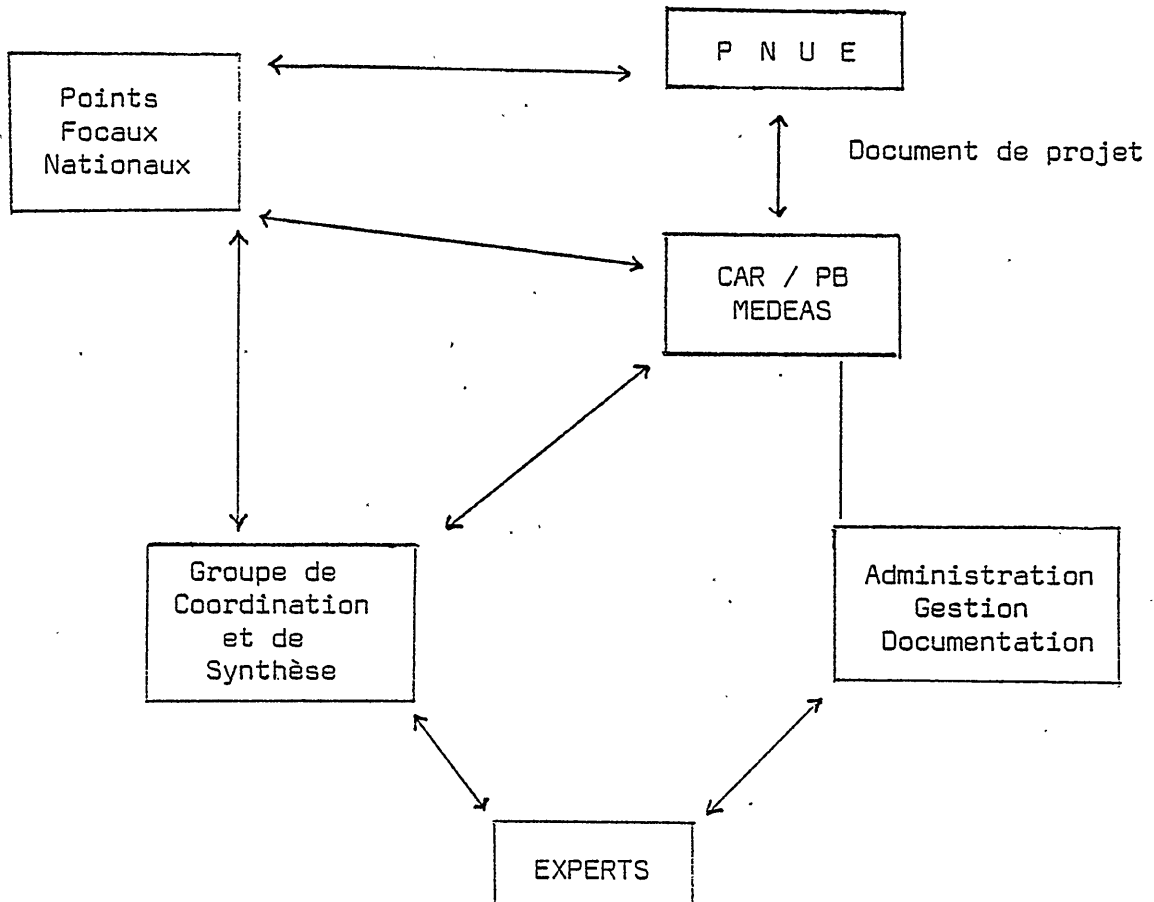
Le délégué de l'Italie a demandé que le texte "Critères pour la connexion entre les première et seconde phases du Plan Bleu et pour la vérification des "actions prioritaires" soit joint en Annexe II à ce document.

(12) Le représentant de la Turquie a proposé la rédaction suivante :
"...et en particulier, avec les domaines prioritaires".

A N N E X E I

ORGANIGRAMME DU PLAN BLEU

(1ère phase)



ANNEXE II

Critères pour la connexion entre les première et seconde phases
du Plan bleu et pour la vérification des "actions prioritaires"

Texte communiqué par FIORELLI, coordonnateur national de l'Italie
pour le Plan bleu

Nous approuvons l'emploi de la méthode de l'analyse de systèmes, que nous avons d'ailleurs préconisée dès le début.

A notre avis, cette méthode doit inspirer le Plan bleu lui-même ainsi que ses rapports avec le Programme d'actions prioritaires (PAP)*.

En ce qui concerne le Plan bleu, il faudrait préparer deux scénarios principaux :

- un scénario de tendance;
- un scénario d'intention.

Le premier scénario pourrait aussi prendre en considération les ruptures les plus importantes de la tendance.

Le deuxième scénario pourrait être fondé sur deux hypothèses différentes :

- a) l'amélioration de la coopération internationale;
- b) l'adoption, par les pays de la région, de mesures protectionnistes.

Ces scénarios devraient indiquer les effets probables sur l'environnement, en prenant en compte aussi bien la pollution du milieu marin que la pollution sur la terre ferme et en établissant une distinction entre les différentes sources (agriculture, industrie, activités touristiques et urbaines, énergie et transports).

Du point de vue du PAP, la méthode fondée sur l'analyse de systèmes devrait offrir la possibilité de vérifier la compatibilité des diverses ACTIONS PRIORITAIRES, leur importance relative (non seulement dans l'espace, mais aussi dans le temps) et, au besoin, les possibilités d'entreprendre des actions nouvelles.

A cette fin, il serait bon, pour donner avant toute chose une première définition des concepts applicables aux limites et aux zones côtières en partant d'une conception intégrée de l'ensemble mer-terre et grâce à l'application des progrès techniques, d'adopter l'"hypothèse-objectif" ci-après :

* Voir les indications données, en général, à la fin du paragraphe 29 du document opérationnel pour le Plan bleu (UNEP/IG.11/INF.6).

- diminuer la concentration des zones urbaines sur les côtes; réduire l'implantation des industries sur le littoral; détourner le courant touristique des côtes vers l'arrière-pays;
- réduire le gaspillage d'énergie et exploiter les énergies de substitution, compte tenu des avantages sociaux;
- renforcer dans la perspective l'importance relative (sur les plans écologique et économique) des ressources marines par rapport aux ressources terrestres et adopter une nouvelle définition des limites et des régions côtières;
- rationaliser et spécialiser les transports, en s'intéressant principalement aux transports maritimes, dans l'ensemble du bassin.

Il est dès lors possible de considérer que, pour les diverses ACTIONS PRIORITAIRES, considérées, l'hypothèse-objectif susmentionnée devrait avoir différents degrés d'importance et différentes incidences.

Par exemple :

- l'hypothèse-objectif N° 1 aurait des effets provisoires pour la protection des sols, les implantations urbaines et touristiques et la gestion des ressources en eau;
- l'hypothèse-objectif N° 2 aurait des effets plus directs sur les actions prioritaires concernant les énergies de substitution;
- l'hypothèse-objectif N° 3 aurait des effets plus directs sur les actions prioritaires concernant les parcs marins et l'aquiculture;
- l'hypothèse-objectif N° 4 semble exiger la mise au point de nouvelles actions prioritaires qui n'ont pas encore été prises en considération.

Dans ce contexte, les incidences de diverses actions pourraient être étudiées sous l'angle des relations de "causalité", de "conflits" ou de "synergie".

En tout état de cause, il est clair que les actions concernant à la fois la gestion des sols et celle des ressources en eau ont une importance générale (et, dans le contexte exposé, pourraient suivre un certain schéma d'unification).

Enfin, s'agissant du programme de formation à la gestion de l'environnement, (entrepris à Urbino), nous estimons qu'il serait bien placé pour contribuer à la réalisation des objectifs susmentionnés grâce à un cours spécial d'analyse de systèmes, à un centre de documentation spécialisée et à quelques études de cas intéressantes.